Conseil National de la Coopération

North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Conseil National de la Coopération

www.nrc-cnc.be

CNC Newsletter 14 - Trimestriel janvier 2012

Sommaire

- Edito : 2012 : Pas seulement une année coopérative
- Actualité : - Evénements programmés à l'occasion de l'Année Internationale des Coopératives
  - Séminaire 'Les coopératives dans les soins de santé'
  - Johan Vande Lanotte devient Ministre de l'Economie
  - Febecoop : une action de communication interne inspirée par 2012
- Billet d'humeur : Indignés
- Portrait : Azimut – Une coopérative pour guider les entrepreneurs qui veulent aller de l'avant
- Spot on : - Focus sur les principes du modèle coopératif
  - Suite de notre série sur l'histoire coopérative du secteur pharmaceutique (1960-2011)
- Appel à nos lecteurs

Édito

2012: Pas seulement une année coopérative

La Belgique a désormais un nouveau gouvernement fédéral, au sein duquel le ministre Johan Vande Lanotte s'est vu confier le portefeuille de l'Economie.

De par cette compétence, il est responsable de la nomination des membres du Conseil National de la Coopération et du suivi ses travaux. En tant que président du CNC, au nom du Conseil et de l'ensemble de ses membres, je le félicite de cette nomination.

Entretemps, nous sommes en 2012. Une année très spéciale pour le secteur coopératif. En effet, les Nations Unies ont proclamé 2012 "Année Internationale des Coopératives". Une circonstance qu'on ne rencontre qu'une fois dans une vie. Nous entendons dès lors non seulement profiter de cette expérience, mais également d'aider à la façonner.

Alors que de nouvelles initiatives coopératives naissent dans divers secteurs : les services, le commerce, l'énergie, ... les initiatives existantes, elles, se ressourcent et s'adaptent au contexte socio-économique changeant. Ce n'est pas pour rien que nous parlons aujourd'hui d'une "renaissance coopérative". De quoi nous réjouir.

Mais les coopératives ne vivent pas sur une île déserte. Elles sont soumises à un environnement politique, économique et financier ainsi qu'à des facteurs écologiques. Certaines en souffrent plus que d'autres. Personne n'est immunisé. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'aller de l'avant et de continuer à travailler dur.... de sorte que, en collaboration avec les Nations Unies, nous puissions dire que les coopératives construisent un monde meilleur.

Nous savons tous que ce n'est pas facile et que cela exige un effort soutenu. Ici, nous y sommes tous favorables... particulièrement en 2012.

Coopérativement vôtre,

Matthieu Vanhove,
Président

Actualités

Evénements programmés à l'occasion de l'Année internationale des Coopératives

Vous n'êtes plus sans savoir que 2012 a été consacrée par les Nations-Unies : Année Internationale des Coopératives. A cette occasion, plusieurs événements et activités sont programmés en Belgique :

- Les coopératives s'affichent pour mieux se montrer :

La coopérative Cera organise le 23 mars 2012 un symposium aux Halles universitaires de Leuven. Au programme une séance académique avec des conférenciers de renom en matinée, et des ateliers thématiques ainsi que de nombreuses opportunité de networking l'après-midi.

- European Cooperative Week : Cooperatives Europe, l'antenne européenne de l'Alliance Coopérative Internationale (ICA). Du 23 au 27 avril, elle organise une semaine d'activités visant à promouvoir le modèle coopératif.

Les évènements organisés dans le cadre de l'Année internationale des Coopératives peuvent être annoncés sur une page internet spécifique du Conseil National de la Coopération. Pour faire paraître cette information, les coopératives agréées peuvent contacter le Secrétariat du Conseil National de la Coopération.

Plus d'info sur http://belgium.2012.coop (par défaut en anglais, choix de langue disponible en haut à gauche de votre écran)

Séminaire "Les coopératives dans les soins de santé "

Le secteur des soins et de la protection sociale est actuellement confronté à de nombreux défis : la demande croissante face à des ressources limitées et la nécessité d'une participation des utilisateurs mettent l'industrie sous pression.

Le modèle coopératif peut apporter un soulagement. Il permet aux entreprises de combiner leurs forces et, par exemple, de réaliser des économies d'échelle auprès des fournisseurs. Autres exemple : les partenaires peuvent partager leurs coûts fixes d'administration, les coûts informatiques, logistiques et de formation. Réduire ainsi les coûts permet de conserver plus de ressources pour des soins personnalisés. Par ailleurs, le capital fourni par les utilisateurs est activé. Cependant, le secteur du bien-être n'est pas assez familiarisé avec le potentiel de l'entrepreneuriat coopératif en tant que moyen de promotion de l'innovation et de la croissance dans le secteur des soins de santé et du bien-être. Pourtant, cette forme flexible d'entreprise peut endiguer le mercantilisme et assurer des soins de qualité et accessibles à tous. Ce séminaire est organisé par Copiloot, (un partenariat entre Cera, Febecoop Adviesbureau, Hefboom et l'HIVA) et a lieu le 17 Janvier 2011 à la Streekhuis Kasteel Tillegem, Tillegemstraat-81B à Bruges.

Johan Vande Lanotte devient Ministre de l'Economie

Il aura donc fallu 540 jours de crise politique pour arriver à la formation d'un nouveau gouvernement. Le SPF, Economie, auquel le CNC est attaché, revient donc à Johan Vande Lanotte. Présentations :

Né en 1955, Johan Vande Lanotte a étudié les sciences sociales et politiques aux universités de Gand et d'Anvers, puis le droit à Gand et à Bruxelles. En 1988, il est chef de cabinet de Louis Tobback, son mentor. A la demande de ce dernier, il est tête de liste SP.A à Ostende en 1991, et est élu à la Chambre pour la première fois. Il devient Ministre de l'Intérieur en 1994, mais devra démissionner après la courte évasion de Dutroux en 1998. Réélu l'année suivante, il se verra confier le portefeuille du Budget dans le gouvernement arc-en-ciel, puis est reconduit au même poste dans la formation violette qui suit. Il quitte cette fonction en 2005 pour remplacer Steve Stevaert à la tête de son parti, mais jette l'éponge après la défaite des siens au scrutin de 2007. On se souviendra encore que le Roi Albert II l'avait chargé d'une mission de conciliation, d'octobre 2010 à janvier 2011, afin de tenter de restaurer la confiance entre les 7 partis alors autour de la table. Aujourd'hui, il est donc nommé vice-premier Ministre, en charge de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord.

Febecoop : une action de communication interne inspirée par 2012

Le 21 avril 2012, Febecoop organisera, pour les membres du personnel de ses sociétés affiliées, un séminaire sur l'entrepreneuriat coopératif. Son objectif, profiter du coup de projecteur offert par l'année internationale des coopératives pour rappeler à ces derniers les fondements et caractéristiques de la coopération et remettre à l'honneur la dimension coopérative de leur employeur. Après une introduction sur l'entrepreneuriat coopératif en tant que mouvement économique et social et l'intervention d'un professeur de marketing canadien pour lequel les valeurs coopératives sont des arguments commerciaux bien plus séduisants et percutants

qu'on ne le croit, une table-ronde rassemblera des acteurs belges du mouvement coopératif pour un échange autour de la concrétisation de ces principes dans la vie d'une entreprise.

Billet d'humeur : Indignés

La bourse, les banques, les investisseurs. Ils n'ont pas de visage. Les bureaux de rating qui jugent de la solvabilité des pays, non plus. Invisibles et insaisissables – ils ont malgré tout de l'influence. Sur les gens.

Les mêmes personnes qui, entre-temps, sortent dans la rue. Indignées et inquiètes. Un programme commun ou une alternative toute faite, elles n'en ont pas. Elles n'ont pas de visage non plus. Elles ressentent cependant parfaitement que cela va de travers et qu'il faut autre chose. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'autres se reconnaissent en elles : elles interpellent.

Elles arrivent à se forger une visibilité, suffisamment pour que le Time présente 'le manifestant' comme 'personnalité de l'année'. Une telle distinction ne constitue pas nécessairement un jugement positif. Il suffit de regarder la liste des dernières décennies. Il s'agit plutôt d'un signal : un phénomène frappant ou une personnalité pour telle année, dans telle tranche de temps.

Ces indignados, les indignés, les 'occupyers', ne sont pas classifiables sous un même dénominateur. Je suppose cependant qu'on peut être quasi certain qu'ils se reconnaîtront fortement dans les valeurs coopératives. L'indignation n'est, en effet, pas dirigée contre l'économie ou contre l'entreprenariat, mais bien contre les aspects inhumains, aveugles et le pur appât du gain qui en découlent. C'est un appel pour une autre économie et pour une autre gestion de celle-ci.

C'est ce que le Time a également bien compris. "Partout dans le monde, écrit le magazine, les gens se plaignent du leadership traditionnel et de l'inconstance des institutions. Les hommes politiques ne regardent pas plus loin que la prochaine bataille électorale et ils refusent de faire des choix difficiles."

C'est précisément là que les coopératives offrent une autre perspective. Elles regardent au-delà des générations. Bien que ce ne soit pas littéralement un des sept principes de l'ICA, il est bel et bien sous-entendu dans l'engagement envers la communauté. Comme Milcobel l'a encore formulé récemment : "Nous n'avons pas hérité de la coopérative de nos prédécesseurs, nous l'empruntons à nos enfants."

Pour la Terre, c'est la même chose. Espérons que cela puisse servir de boussole en matière de décisions politiques. Beaucoup de gens s'y retrouveront sans doute.

Relinde Baeten

Portrait

Azimut : une coopérative pour guider les entrepreneurs qui veulent aller de l'avant

Azimut est une coopérative à finalité sociale dont l'objectif est de permettre à chacun d'entreprendre et de créer son propre emploi. Une solution qui rencontre un succès croissant dans le contexte économique actuel.

Fondée sur le modèle des Coopératives d'Activités et d'Emploi® françaises, Azimut met tout en œuvre pour offrir aux candidats entrepreneurs un environnement sécurisé qui facilite l'apprentissage du fonctionnement et le démarrage d'une entreprise. Toute personne qui souhaite concrétiser une idée en activité professionnelle peut ainsi y obtenir un accompagnement collectif et/ou individuel à chacune des étapes du développement de son projet. C'est-à-dire depuis la conception de l'idée, jusqu'au lancement effectif du candidat en tant qu'indépendant. Au terme d'une série de formations et de préparations, les futurs chefs d'entreprise ont même la possibilité de tester leur concept en conditions réelles. Mais ceci sans prendre de risques, car toutes les opérations comptables, juridiques, financières ou administratives sont hébergées dans la coopérative. Ce qui permet au candidat entrepreneur de se faire une idée de la viabilité de son projet et, en cas d'échec, de ne pas subir de pertes. De cette façon, près d'une cinquantaine d'entreprises créées avec le soutien d'Azimut trouvent chaque année la bonne voie.

Plus de renseignements sur : www.azimut.cc

www.nrc-cnc.be

Spot on :

Focus sur les principes de l'entrepreneuriat coopératif

L'entrepreneuriat coopératif à travers le monde entier partage les mêmes valeurs de base. Des principes rafraîchis par l'Alliance Coopérative Internationale en 1995 à la suite d'une enquête mondiale. Tout au long de 2012, nous examinerons ces principes à la loupe dans les différentes lettres d'information du CNC.

Pour ceux qui s'intéressent à l'entrepreneuriat coopératif, ces principes ne sonnent pas faux. Il convient de ne pas oublier qu'ils ont été forgés et mis à l'épreuve par des décennies de pratique coopérative. Ces principes reposent donc sur un fondement économique solide. Si vous réunissez quelques coopératives et que vous les laissez élaborer une charte commune, vous aurez de grandes chances d'y retrouver ces mêmes valeurs.

Voici les sept principes coopératifs :

- L'adhésion volontaire et libre
- Le contrôle démocratique par les membres
- La participation économique des membres
- L'autonomie et l'indépendance
- L'éducation, la formation et l'information
- La coopération entre les coopératives
- L'attention portées à la communauté

Dans cette nouvelle série que nous ouvrons aujourd'hui, nous allons discuter de ces principes, un par un, quoique dans un ordre différent de celui utilisé par l'Alliance Coopérative Internationale. Etant donné que l'ordre retenu par l'ACI n'a qu'une valeur d'énumération, nous pensons pouvoir nous permettre cette liberté.

Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations qui découlent de l'initiative de leurs membres. Elles se structurent comme des organisations autonomes, contrôlées par leurs membres. Cela signifie que les membres disposent du contrôle ultime de la coopérative. Une conséquence de cette particularité étant que les membres continuent d'aider, de manière dynamique, à façonner leur coopérative.

Lorsque les coopératives coopèrent avec d'autres organisations - y compris avec des gouvernements - ou lorsqu'elles veulent attirer des capitaux extérieurs, elles respectent deux conditions :

- le contrôle démocratique des membres est préservé ;
- l'autonomie des coopératives est assurée.

En d'autres termes, une coopérative est indépendante, tout en étant contrôlée par ses membres. Lorsqu'une coopérative joint ses forces à celles d'une autre société, d'une municipalité, d'une ONG ou d'une entreprise coopérative, cette collaboration doit être contrôlable par les membres. Cela fait partie d'une communication transparente : les membres doivent savoir quel est leur engagement coopératif, quels sont leurs responsabilités, quels sont les risques potentiels, le but poursuivi par le partenariat et ainsi de suite. La coopérative doit également conserver son autonomie au sein de ce partenariat. Cela signifie qu'elle ne doit pas être dépendante des autres partenaires et qu'ils peuvent eux-mêmes persister.

Suite de notre série sur l'histoire coopérative du secteur pharmaceutique

Le CNC a fouillé dans ses archives et a constaté que de nombreuses coopératives florissantes étaient déjà reconnues depuis les années 50. Parmi elle, les pharmacies coopératives que nous mettons en lumière sous 3 angles d'approche à travers une série en 3 volets : Comment était-ce à l'époque ? ; Jalons et obstacles entre 1960 et 2011 ; La Coopérative sur le chemin de 2050.

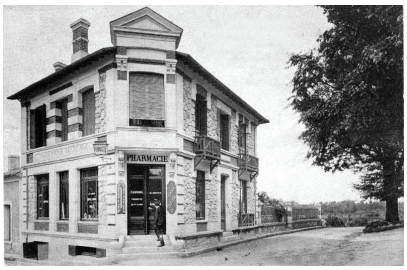

www.nrc-cnc.be

www.nrc-cnc.be

Dans ce numéro: la période 1960 – 2011

Rappelez-vous : nous étions précédemment revenus sur la période de l'après-guerre en Belgique. Les pharmacies socialistes, neutres, et -plus tard- les pharmacies chrétiennes s'étaient réunies pour fonder OPHACO (l'Association des Pharmacies Coopératives de Belgique). Un front commun qui n'était pas du luxe pour faire face à la concurrence, notamment à l'APB (Algemeen Pharmaceutische Bond). L'union des pharmaciens indépendants ne voyait en effet pas d'un bon œil les pratiques des pharmacies coopératives qui achetaient leurs médicaments en commun à des conditions favorables, de façon à ce que leurs clients puissent bénéficier d'une remise via la ristourne coopérative (une participation aux bénéfices payée en proportion des achats effectués). La revue Pharmaceutica a donc souvent fustigé les "pratiques de prix cassés des pharmacies coopératives". Ses articles se faisant critiques même à l'égard des clients ("aux préoccupations de nature générale et financière") ; tout en contraste avec le pharmacien indépendant ("un homme de l'art"). Cela ne se limitait cependant pas à des invectives. Dans certains endroits, il y a même eu des boycotts organisés pour obtenir le blocage, par les grossistes, de la fourniture des médicaments aux pharmacies coopératives. En 1956, en vertu du bon vieux modèle du consensus à la belge, un accord a cependant pu être conclu. Accord par lequel OPHACO s'est engagée, entre autres choses, à payer la ristourne sur base annuelle plutôt que de façon immédiate.

Au début des années soixante, un nouveau défi a vu le jour. Celui de l'harmonisation des diverses réglementations découlant de la signature du traité de Rome. Traité par lequel la Communauté Économique Européenne est née. Un défi qui a conduit, en 1961, à la création de la Fédération européenne des pharmacies sociales, coopératives et de santé. Rebaptisée en 1988 Union européenne des pharmacies sociales. Ainsi, depuis le départ, le secteur des pharmacies coopératives belges a joué un rôle important dans la défense des valeurs coopératives au niveau européen.

Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs ! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de claudio.valentino@economie.fgov.be !

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération
North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Rédaction : Relinde Baeten, Peter Bosmans, Lieve Jacobs, Matthieu Vanhove, Muriel Vossen
Traduction : Raymond Junion
Coordination et rédaction finale : Gregory Kévers
Mise en page : Raf Berckmans
Secrétariat : Claudio Valentino
Contact : *muriel.vossen@economie.fgov.be*

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.